

**18 décembre 2023**

Mr VENCK IEN Adjoint à l'IA, Mr VANDERSTRAETEN IEN chargé de la formation des directeurs et Mr KEHAL référent directeur ont reçu en audience intersyndicale le SNUDI-FO, la FSU-SNUipp et l'UNSA.

Présents pour FO : Pascale BALLEREAU et Manuela PELCOT

### **1- Fonctionnement du GT directeurs**

Présentation par Mr VENCK :

Le groupe est constitué de 12 directeurs et directrices avec des profils d'école représentatifs du département, du référent directeur, de l'IEN chargé du dossier sur la direction d'école, de l'A-DASEN. Ce groupe se réunira 3 fois à minima sur l'année.

1ère séance : le 8 novembre 2023, pour les présentations : des membres, du fonctionnement du groupe, des travaux précédents et du chantier principal de l'année : la rédaction d'un vade-mecum de la direction d'école.

2ème séance : 8 décembre 2023, première rédaction du vade-mecum, qui sera relue par les services concernés de janvier à mars pour accord et/ou corrections.

3ème séance prévue en mars, il n'y a pas encore de calendrier posé

Dernière séance prévue en juin pour le réajustement.

Le choix des directeurs du GT : sollicitation des directeurs par les IEN et le référent en fin d'année scolaire 2023. Groupe de directeurs volontaires, composé pour une année scolaire, renouvelable avec un engagement d'au moins 3 ans. Ils ont tous été remplacés pour venir aux séances de travail. 4 sont des anciens du précédent groupe de travail.

Le vade-mecum en 3 parties et complémentaire à la mallette :

1ère partie : l'administratif, les ressources

2ème partie : le réglementaire lié au département

3ème partie : le pédagogique (circulaire de rentrée, projet d'école, programmes, cycles, APC, évaluation ...)

On part des textes nationaux et on décline d'un point de vue du département, pour avoir un accès facile des informations dans un seul document et harmoniser les pratiques. Le document sera papier et numérique. Il y aura une matrice départementale et une déclinaison par circonscription. La mise à jour aura lieu en juin et la diffusion aura lieu en septembre.

**SNUDI-FO** : *Il est nécessaire d'engager un travail avec la mairie de Toulouse. De nouvelles injonctions sont faites aux directeurs d'école suite aux nouvelles organisations de la mairie (Projet PROXIMA entre autres). Il faudrait rappeler les limites de chacun dans ses missions et ses fonctions.*

Mr VENCK : ce point sera abordé lors de la prochaine bilatérale entre la DSDEN et la ville de Toulouse.

Le **SNUDI-FO** rappelle également le problème de la complexité des commandes avec la mairie de Toulouse.

## **2- Formation des directeurs**

Présentation par Mr VENCK :

- Formation initiale session 2022-2023 LA 2023, en 2023/2024, 2 semaines avec remplacement.
- Formation initiale 2023-2024 LA 2024, en 2023/2024, 3 semaines et 2024/2025, 2 semaines avec remplacement.
- Formation des directeurs faisant fonction, 4 journées, et 1 journée par mois sur les jours de décharge, avec ou sans remplacement.
- Formation continue à la gestion de crise, santé, sécurité au travail, risques majeurs : 2 journées (4X3 heures), allocation de formation sans remplacement, une formation hors temps scolaire, sur des mercredis après-midi. Seulement 26 directeurs se sont inscrits.

Le **SNUDI-FO** n'est pas étonné du peu d'inscrits à cette formation hors temps scolaire étant donné la multiplication des tâches pour les directeurs. FO rappelle la nécessité de temps de formation sur le temps de travail, avec remplacement, et sur des contenus choisis.

De plus cette formation a été peu visible : sur GAIA il est difficile d'y voir clair...

Réponse de Mr VENCK : Nous n'avons que 24 BD formation continue, il en faudrait 3 fois plus...

## **3- Liste d'aptitude à l'emploi de directeurs**

Présentation par Mr VENCK :

Au total 91 candidats invités à suivre une formation, après la réunion d'harmonisation (33 faisant fonction, 38 avec avis favorable de la commission d'entretien, 1 suite à l'harmonisation, 19 avec une LA validée ou en cours de validation).

113 avaient sollicité une inscription sur LA, 7 ont renoncé, 2 avaient une ancienneté insuffisante, 11 ont eu un avis défavorable de l'IEN, 14 ont eu un avis défavorable de la commission d'entretien, 13 ont gardé cet avis suite à l'harmonisation.

**SNUDI-FO** : Il faudrait clarifier s'il faut ou pas renouveler son inscription sur liste d'aptitude notamment en cas de participation au mouvement et savoir, s'il y a un renouvellement, si celui-ci est automatique ou pas. Les textes ne sont pas clairs.

Mr VENCK : En effet il faut clarifier cela avant la circulaire du mouvement.

**Commentaire** : Le **SNUDI-FO** rappelle qu'il s'oppose aux nouvelles modalités d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeurs et en particulier à l'article 12 du décret relatif aux conditions de nomination et d'exercice des directeurs d'école qui instaure une évaluation spécifique. Cet entretien spécifique à leur fonction de directeur les place, de fait, dans une forme de statut particulier qui les sort à terme du statut des PE. Avec le délai de cinq ans qui sépare deux évaluations de directeur, la concordance avec celui qui sépare deux évaluations d'école fera peser une pression permanente sur les épaules des directeurs et les placera sur un siège éjectable !

A noter que pour l'instant, la DSDEN n'est pas destinataire des modalités d'évaluation des directeurs, et est en attente des préconisations ministérielles.

#### **4- Autres points abordés**

Mouvement et postes de direction d'école : 87 postes de direction restés affichés vacants dont 14 à demi-décharge, et 15 à décharge totale. 17 ont été pourvus à titre provisoire, 29 directions restées vacantes ont été offertes à l'appel à candidature et 15 ont été pourvues dans ce cadre, 14 par délégation.

Décharge de direction par un contractuel alternant : L'IEN-A étudie la possibilité de dégager les directeurs déchargés à 33 % de cette modalité de décharge. Il est envisagé de placer les contractuels alternants dans les classes des PEMF.

Rédaction du PPMS : une nouvelle conseillère de prévention prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier, Mme SEGA. Elle sera particulièrement chargée du dossier PPMS.

Aide à la direction : La DSDEN n'a pas actuellement de donnée sur la mise en place de ces aides en personnel qui peuvent être mises en place par les collectivités. Le DASEN mettra ce sujet à l'ordre du jour de sa réunion avec l'association des maires en janvier.

***SNUDI-FO** : Les directeurs sont surchargés. Ils commencent souvent leur journée à 7h du matin, la terminent entre 19h et 20h quand ce n'est pas plus et amènent des « devoirs » à la maison le week-end. L'ensemble des directeurs est également fortement chargé par les problèmes humains comme la gestion des parents mais aussi la gestion d'élèves difficiles, avec ou sans notification MDPH, avec ou sans AESH, avec ou sans soin... Certains directeurs ont des écoles de la taille d'un collège et ils sont seuls pour tout faire.*

**Pour FO, il faut répondre aux revendications des collègues** : l'augmentation des décharges pour toutes les écoles, une aide administrative statutaire dans chaque école et l'allègement des tâches des directeurs.

#### **Questions et remarques de l'ensemble des représentants syndicaux :**

ONDE : le nouvel accès ne permet pas à un intérim de direction d'accéder à ONDE. Il faudrait un accès via un code envoyé sur la boîte mail de l'école.

Transmission par la voie hiérarchique : le directeur n'en fait pas partie mais il peut ou doit être informé selon cas.

La décharge exceptionnelle pour les écoles avec IPS de type éducation prioritaire devrait être pérennisée, formalisée. Il faut la même règle dans le département et que ce soit pris en compte pour la carte scolaire, l'accueil des PES...

Pour les berceaux PES, il faut demander l'avis des écoles en amont.